

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 699

13 mars 2015

SOMMAIRE

Andromeda Investissement S.A.	33509	E.D. Management S.A.	33506
AZ Cyrus Holding S.A.	33509	EFS India S.à r.l.	33524
Badong SPF S.A.	33511	EG Energy	33508
B.G.A. Participations S.A.	33510	Eurofinancial Group S.à r.l.	33507
Biginvest S.A.	33512	Eurofin International S.A.	33529
BLITO HOLDING Spf S.A.	33511	J. Ray McDermott (Luxembourg) S.à r.l.	33508
Blue Technology Invest S.A.	33510	Kaporal Manco S.à r.l. Holdings SCA	33508
BMM Holding S.A.	33512	Kayl Parent S.à r.l.	33539
Bolton Square S.A.	33511	KH II Lending 602 S.à r.l.	33515
Bonnier World S.à r.l.	33511	Lux-made.com S.A.	33551
Car Classifieds Asia Extra S.C.Sp.	33510	Multipatent S.A.	33552
Car Classifieds Asia S.C.Sp.	33510	Odin LuxCo 3 S.à.r.l.	33531
Car Classifieds Bangladesh S.C.Sp.	33512	Petrus Holding S.A.	33551
Car Classifieds Indonesia S.C.Sp.	33512	Satisfaction S.à r.l.	33551
CFP Conseil	33518	Security Vip Bodyguard International S.A.	33552
Cosmopolitan Holding S.A.	33508	SO.DE.CO. Lux S.A.	33524
Crèche Millepattes Fentange S.à r.l.	33507	Tech Age	33538
Crescolux S.A.	33506	Trend Trust S.A.	33551
Cross Import-Export S.à r.l.	33507	USTRÄICHERBETRIEB LUDES Johann S.à r.l.	33509
Cyrus S.A.	33507	Vauban Participations S.A.	33513
Dewey S.A.	33526	Xanatum Investissements S.A.	33509
DL AUDIT Luxembourg	33506	Zougor Management S.à r.l.	33509
Downloadius	33506		
Durakovic S.à r.l.	33506		
Durakovic S.à r.l.	33507		
Ecalap, S.A. S.P.F.	33508		

Crescolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.082.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015021644/10.

(150025854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

DL AUDIT Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.505.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015021664/10.

(150025247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Downloadius, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.297.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Downloadius

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015021658/11.

(150025653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

E.D. Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.866.

—
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015021670/11.

(150025407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Durakovic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 143, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 172.041.

—
Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 09 février 2015.

DURAKOVIC S.A R.L.

L-4620 DIFFERDANGE

Référence de publication: 2015021668/12.

(150025781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Crèche Millepattes Fentange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5853 Fentange, 55, rue de Kockelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 172.985.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015021614/10.

(150025043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Cross Import-Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Mersch, 201, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015021615/10.

(150025498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Cyrus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.616.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015021647/11.

(150025101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Eurofinancial Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 165.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015021709/11.

(150025843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Durakovic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 143, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 172.041.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 09 février 2015.

DURAKOVIC S.A R.L.

L-4620 DIFFERDANGE

Référence de publication: 2015021669/12.

(150025782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

J. Ray McDermott (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021140/9.

(150024479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Ecalap, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.091.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021684/10.

(150025137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

EG Energy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8323 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.218.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021687/10.

(150025346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Kaporal Manco S.à r.l. Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.271.

Les comptes annuels pour la période du 20 juin 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015021149/11.

(150024527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Cosmopolitan Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.804.

Constituée le 27 août 1990 pardevant Me Martine Weinandy matricule 2010 2245 831

Le bilan au 31 décembre 2011, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Cosmopolitan Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2015021641/14.

(150025312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Xanatum Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 février 2015.
Référence de publication: 2015021477/10.
(150024037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

USTRAÏCHERBETRIEB LUDES Johann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch, 67, rue Victor Muller-Fromes.
R.C.S. Luxembourg B 106.942.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015021456/10.
(150024519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Andromeda Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 86.120.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015021538/11.
(150025869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

AZ Cyrus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.886.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015021554/11.
(150025446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Zougor Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 472.000,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 123.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Gérant

Référence de publication: 2015021479/12.
(150024521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

B.G.A. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.868.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société BGA PARTICIPATIONS S.A., la Fiduciaire Benoy Kartheiser Management S.à r.l. ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33849, inscrite à l'Ordre des Expert-Comptables de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015020842/13.

(150024321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Blue Technology Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 171.441.

—
Extrait de la résolution de l'administrateur unique prise en date du 03 février 2015

En date du 03 février 2015, l'administrateur unique a pris la résolution suivante:

- Nomination de la société ACCOUNTIS S.à r.l., en sa qualité d'experts-comptables, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 60.219 en tant qu'agent dépositaire.

Le 05 février 2015.

Référence de publication: 2015020846/13.

(150024417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Car Classifieds Asia Extra S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 181.410.

—
En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Asia Internet (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Car Classifieds Asia Extra S.C.Sp.

Référence de publication: 2015020873/14.

(150024775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Car Classifieds Asia S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.307.

—
En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Asia Internet (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Car Classifieds Asia S.C.Sp.

Référence de publication: 2015020874/14.

(150024096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Bonnier World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 164.843.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2014, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La nomination de Tomas Winqvist en tant que président est acceptée avec effet au 23 septembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2015020850/13.

(150024263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Badong SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 156.321.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société BADONG SPF S.A., la Fiduciaire Benoy Kartheiser Management S.à r.l. ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33849, inscrite à l'Ordre des Expert-Comptables de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015020852/13.

(150024279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

BLITO HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 75.166.

Suivant la loi du 28.07.2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A-N° 161 du 14 août 2014,

Le Conseil d'Administration décide de nommer:

la société «SOCIÉTÉ DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l.», expert-comptable, située à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B77606, dépositaire des titres au porteur de la société.

Pascal WAGNER / Valery SAVANOVICH / Vadim EGOROV / Vladimir POROSHINE

Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015020862/14.

(150024864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Bolton Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 105.698.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 6 février 2015:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Bertrand Schwab, demeurant 24 Stafford Terrace, W8 7BH London, aux fonctions d'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015020867/14.

(150024706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Biginvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.042.

Extrait de la résolution de l'administrateur unique prise en date du 03 février 2015

En date du 03 février 2015, l'administrateur unique a pris la résolution suivante:

- Nomination de la société ACCOUNTIS S.à r.l., en sa qualité d'experts-comptables, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 60.219 en tant qu'agent dépositaire.

Le 05 février 2015.

Référence de publication: 2015020859/13.

(150024418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

BMM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.730.

Extrait de la résolution de l'administrateur unique prise en date du 03 février 2015

En date du 03 février 2015, l'administrateur unique a pris la résolution suivante:

- Nomination de la société ACCOUNTIS S.à r.l., en sa qualité d'experts-comptables, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 60.219 en tant qu'agent dépositaire.

Le 05 février 2015.

Référence de publication: 2015020864/13.

(150024426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Car Classifieds Bangladesh S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 182.305.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Asia Internet (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Car Classifieds Bangladesh S.C.Sp.

Référence de publication: 2015020875/14.

(150024774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Car Classifieds Indonesia S.C.S.p., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 182.372.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Asia Internet (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Car Classifieds Indonesia S.C.Sp.

Référence de publication: 2015020876/14.

(150024773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Vauban Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 120.683.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est déroulée

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Vauban Participations S.A., une société anonyme existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.683 (la "Société"), constituée selon acte reçu le 28 septembre 2006 par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 novembre 2006 sous le numéro 2229. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 6 décembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 avril 2014 sous le numéro 864.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à heures sous la présidence de Me Guy Harles, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Evgeniya Dumont.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Me Fouzia Benyahia.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il ressort de ladite liste de présence que sur les vingt-sept mille soixante-dix-huit (27.078) actions qui composent l'entière du capital, actions sont présentes ou représentées.

III. Tous les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués par lettres recommandées en date du 10 décembre 2014 et ont eu connaissance au préalable de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration en ce qui concerne l'augmentation du capital autorisé et octroi d'une autorisation au conseil d'administration de la Société d'émettre sept cent vingt-quatre (724) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) chacune afin de pouvoir convertir les options émises par la Société, augmentant ainsi le capital social autorisé d'un montant de sept cent vingt-quatre milles Euros (EUR 724.000) conformément à l'article 32 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Limitation de l'autorisation à une durée expirant le 13 juin 2017.

Autorisation au conseil d'administration d'émettre ces nouvelles actions sans octroyer des droits de souscription préférentiels aux actionnaires actuels.

2. Modification subséquente de l'Article 5 dans les statuts de la Société.

3. Nomination de M. Serge de Ganay en tant qu'administrateur de la Société.

4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société prend connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société par rapport à l'augmentation du capital autorisé et décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre le moment venu, comme spécifié ci-dessous sept cent vingt-quatre (724) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) chacune, augmentant ainsi le capital social autorisé, incluant l'actuel capital social émis, de sept cent vingt-quatre milles Euros (EUR 724.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 27.384.000) à vingt-huit millions cent huit mille Euros (EUR 28.108.000), conformément à l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, afin de permettre au conseil d'administration de convertir les options émises par la Société.

Cette autorisation est limitée à une durée expirant le 13 juin 2017.

Sur présentation du rapport justificatif du conseil d'administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire décide en outre que le conseil d'administration est autorisé à émettre ces nouvelles actions sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants.

Une copie du rapport du conseil d'administration de la Société, mentionné ci-dessus restera annexé à ce procès-verbal.

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide par conséquent de modifier l'Article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social souscrit de vingt-sept millions soixante-dix-huit mille Euros (EUR 27.078.000) divisé en vingt-sept mille soixante-dix-huit (27.078) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital social souscrit peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

Le capital autorisé, incluant le capital social souscrit est fixé à vingt-huit millions cent huit mille Euros (EUR 28.108.000) divisé en vingt-huit mille cent huit (28.108) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Pendant une période expirant le 13 juin 2017, le Conseil d'Administration sera et est par la présente autorisé à accorder des options pour souscrire à des actions et à émettre des actions en cas de conversion d'options existantes ou futures. Ces augmentations de capital n'ont pas besoin d'être souscrites intégralement, mais peuvent être souscrites, vendues et émises de la manière que le Conseil d'Administration décide au moment donné. La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être prolongée par une décision des actionnaires en assemblée générale de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à la souscription des options et des nouvelles actions le moment donné et peut émettre ces actions par conversion du compte prime d'émission de la Société. Le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre ces options pour souscrire aux actions sans que les actionnaires n'aient un droit de souscription préférentiel. Le Conseil d'Administration peut déléguer à un mandataire de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de percevoir les paiements pour des actions représentant une partie ou l'ensemble de cette augmentation de capital.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévues par la loi, racheter ses propres actions.»

L'article 5 de la version anglaise des statuts aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company has a subscribed share capital of twenty-seven million seventy-eight thousand Euro (EUR 27,078,000) divided into twenty-seven thousand seventy-eight (27,078) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each.

The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in a manner required for amendment of these articles of incorporation.

The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at twenty-eight million one hundred eight thousand Euro (EUR 28,108,000) represented by twenty-eight thousand one hundred eight (28,108) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each.

During a period ending on 13 June 2017, the Board of Directors will be and is hereby authorised to grant options to subscribe for shares and to issue shares following the exercise of existing or future options. Such increased amounts of capital need not be subscribed in full, but may be subscribed for, sold and issued as the Board of Directors may from time to time decide. The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Board of directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the options and the new shares from time to time and may issue such shares by conversion of the Company's share premium account. The Board of Directors is also authorised to issue such options to subscribe for shares without the shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors may delegate to any duly authorised officer of the Company, or to any other duly authorized person, the power of accepting, subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.”

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de nommer M. Serge de Ganay, né le 9 novembre 1949, à Rouen (France), résidant professionnellement au 48 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg comme nouvel administrateur de la société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes 2014 qui se tiendra en 2015.

Frais et dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires ont signés, avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Harles, E. Dumont, F. Benyahia, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. REM/2014/2899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015020061/123.

(150023938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

KH II Lending 602 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.379.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-first of January;

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

KH II Lending 601 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-nine British Pounds (GBP 239,729.-), with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.358,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy, given in Luxembourg under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of KH II Lending 602 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred twenty-two thousand one hundred twenty-nine British Pounds (GBP 222,129.-), with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.379 (the Company).

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders (the Meeting) is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of seventeen thousand six hundred British Pounds (GBP 17,600.-) in order to bring it from its present amount of two hundred twenty-two thousand one hundred twenty-nine British Pounds (GBP 222,129.-) to two hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-nine British Pounds (GBP 239,729.-) by the issuance of seventeen thousand six hundred (17,600) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each and having the same rights as the already existing shares.

2. Restatement of article 6.1 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company amounts to two hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-nine British Pounds (GBP 239,729.-), represented by two hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-nine (239,729.-) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”

3. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of seventeen thousand six hundred British Pounds (GBP 17,600.-) in order to bring it from its present amount of two hundred twenty-two thousand one hundred twenty-nine British Pounds (GBP 222,129.-) to two hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-nine British Pounds (GBP 239,729.-) by the issuance of seventeen thousand six hundred (17,600) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each and having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

KH II Lending 601 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-nine British Pounds (GBP 239,729.-), with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.358, hereby subscribes for seventeen thousand six hundred (17,600) newly issued shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, by way of a contribution in kind consisting of one hundredth (1/100) of the beneficial ownership of a claim held by KH Lending 601 S.à r.l., prenamed, against Kingsway Investments (Newport) LLP, a limited liability partnership incorporated in England & Wales (registered number OC393662) whose registered office is at 7-8 Conduit Street, London W1S 2XF having an aggregate value of seventeen thousand six hundred British Pounds (GBP 17,600.-) pursuant to the valuation certificate executed by the Company.

The proof of the existence, the free transferability and the value of the above contribution for an aggregate amount of seventeen thousand six hundred British Pounds (GBP 17,600.-) have been evidenced to the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting resolves to restate article 6.1 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“ **6.1 Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company amounts to two hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-nine British Pounds (GBP 239,729.-), represented by two hundred thirty-nine thousand seven hundred twenty-nine (239,729.-) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The total amount of the capital increase is valued at EUR 22,980.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un janvier,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

KH II Lending 601 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent trente-neuf mille sept cent vingt-neuf Livres sterling (GPB 239.729,-) ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.358,

dûment représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte afin d'être soumis en même temps aux autorités d'enregistrement.

Ladite partie comparante est l'associé unique de KH II Lending 602 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent vingt-deux mille cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 222.129,-), ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.379 (la Société).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés (l'Assemblée) est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille six cents Livres sterling (GBP 17.600,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de deux cent vingt-deux mille cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 222.129,-) à deux cent trente-neuf mille sept cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 239.729,-) par l'émission de dix-sept mille six cents (17.600) parts sociales, toutes les parts sociales avec une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

2. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social émis est fixé à deux cent trente-neuf mille sept cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 239.729,-) représenté par deux cent trente-neuf mille sept cent vingt-neuf (239.729) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.»

3. Divers.

L'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille six cents Livres sterling (GBP 17.600,-) afin de le porter de son présent montant de deux cent vingt-deux mille cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 222.129,-) à deux cent trente-neuf mille sept cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 239.729,-) par l'émission de dix-sept mille six cents (17.600) parts sociales, toutes les parts sociales avec une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

KH II Lending 601 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent trente-neuf mille sept cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 239.729,-) ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.358, souscrit par la présente pour dix-sept mille six cents (17.600) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune, au moyen d'un apport en nature consistant en une centième (1/100) de la propriété véritable d'une créance de la société KH Lending 601 S.à r.l., prénommé, contre Kingsway Investments (Newport) LLP, un limited partnership établi en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de registre OC393662) ayant son siège social à 7-8 Conduit Street, Londres W1S 2XF pour un montant total de dix-sept mille six cents Livres sterling (GBP 17.600,-) conformément au certificat d'évaluation établi par la Société.

La preuve de l'existence, de la libre négociabilité et de la valeur de la contribution mentionnée ci-dessus pour un montant total de dix-sept mille six cents Livres sterling (GBP 17.600,-) ont été apportées au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social émis est fixé à deux cent trente-neuf mille sept cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 239.729,-) représenté par deux cent trente-neuf mille sept cent vingt-neuf (239.729) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le montant total de l'apport a été évalué à EUR 22.980,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, cet acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 janvier 2015. Relation GAC/2015/736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015019776/171.

(150023321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

CFP Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.269.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier décembre par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Herald Aldo Schuurman, avocat aux barreaux d'Amsterdam et de Luxembourg (liste IV), né le 24 juillet 1977 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au cabinet Van Campen Liem Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Le comparant est connu personnellement de moi, notaire, et il a déclaré et m'a requis d'acter qu'il constitue par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

Partie 1^{ère} . Interprétation.

Art. 1^{er} . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission et primes volontaires au sens de l'Article 15.2), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 15.3;

«conseil d'administration» signifie le conseil d'administration de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul administrateur, l'administrateur unique;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«obligataire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs obligations émises par la société;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 72 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des actionnaires adoptée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée générale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée; et

«résolution spéciale» signifie toute résolution des actionnaires autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des votes exprimés à une assemblée générale.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et actions.

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société anonyme selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est: CFP Conseil

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

En outre, la société peut donner des conseils à ses filiales ainsi que des tiers, à titre occasionnel ou autrement.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de filiales et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à trente et un mille euros (31.000,00 EUR) et se divise en trente et un mille (31.000) actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

3.2 Les actions et autres titres de la société sont nominatifs et non au porteur ou dématérialisés. Toutefois, la société doit délivrer à chaque actionnaire, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les actions que cet actionnaire détient.

3.3 Lors de toute nouvelle émission d'actions d'une catégorie donnée, les actionnaires détenant des actions existantes de cette catégorie ont, proportionnellement au nombre de celles-ci qu'ils détiennent, un droit de préférence à la souscription des nouvelles actions de cette catégorie au prix et selon les modalités auxquels elles sont offertes aux tiers, sous réserve de et conformément à l'article 32-3 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, notamment l'alinéa (5).

Art. 4. Propres actions.

4.1 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 4.2 ci-dessous et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, la société peut acquérir ses propres actions et les conserver en portefeuille comme des actions auto-détenues.

4.2 Les actions ne peuvent être acquises que par une résolution unanime des actionnaires sur recommandation du conseil d'administration. Lorsque les actions seront acquises à titre onéreux, le conseil d'administration doit établir un état comptable et l'Article 16.2 est applicable par analogie.

4.3 Les actions auto-détenues et actions détenues par des filiales de la société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 5. Registre des actions, cession d'actions.

5.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 39 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

5.2 Les actions sont librement cessibles.

5.3 Nulle cession d'actions n'est valable à quelque fin que ce soit tant qu'elle n'a pas été dûment inscrite sur le registre des actions de la société, sauf pour constater les droits réciproques des parties à une cession d'actions (et rendre le cessionnaire responsable de la libération des actions non entièrement libérées). L'inscription d'une cession d'actions dans le registre des actions est signée ne varietur par le cédant et le cessionnaire, sauf dispositions légales contraires.

5.4 Les actions sont indivisibles et lorsque plusieurs personnes détiennent une même action, ces personnes sont considérées comme un actionnaire unique au regard de la société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifiant à la société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés à cette action seront suspendus tant que la notification initiale par les cotitulaires n'a pas eu lieu.

Partie 3. Administration et processus de décision.

Art. 6. Administrateurs.

6.1 L'administration de la société incombe à trois ou plusieurs administrateurs qui constituent un conseil d'administration, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. L'assemblée générale peut augmenter ou, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, diminuer le nombre minimal d'administrateurs.

6.2 En cas de pluralité d'administrateurs, sauf si l'assemblée générale en décide autrement, au moins la moitié des administrateurs doivent être des résidents luxembourgeois. Sont assimilés à des résidents luxembourgeois, pour les besoins des présents statuts, les non-résidents exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché dont les revenus globaux sont imposables au Grand-Duché d'au moins cinquante pour cent (50 %).

6.3 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être administrateur. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des administrateurs.

6.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, si moins de trois administrateurs restent en fonction ou le nombre total d'administrateurs alors en fonction est inférieur au nombre minimal fixé par l'assemblée générale, ou si moins que la moitié des administrateurs sont des résidents luxembourgeois conformément à l'Article 6.2, le seul administrateur ou les administrateurs restants, autre que des administrateurs nommés en vertu du présent Article 6.4, peuvent pourvoir à la vacance provisoirement et nommer des administrateurs supplémentaires pour un mandat expirant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

6.5 Le conseil d'administration élit en son sein un président.

Art. 7. Prise de décision par les administrateurs.

7.1 Tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil d'administration en avisant les autres administrateurs.

7.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

(a) le jour et l'heure proposés;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des administrateurs participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

7.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque administrateur sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux administrateurs qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

7.4 Sauf dispositions contraires du règlement intérieur au sens de l'Article 7.8, le quorum pour une réunion du conseil d'administration peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un administrateur résident luxembourgeois et sauf décision contraire il est d'un administrateur résident luxembourgeois.

7.5 Les administrateurs participent à une réunion du conseil d'administration, ou à une partie d'une réunion du conseil d'administration, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque administrateur peut communiquer aux autres administrateurs toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les administrateurs ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

7.6 Chaque décision soumise au vote du conseil d'administration sera prise à la majorité des votes exprimés, à la condition que celle-ci soit sanctionnée par le vote affirmatif du président du conseil et d'un administrateur résident luxembourgeois, sauf si le règlement intérieur au sens de l'Article 7.8 en dispose autrement quant à cette condition. Le vote du président du conseil sera prépondérant.

7.7 Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil d'administration est prise conformément au présent Article 7.7 lorsque tous les administrateurs indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque administrateur ou sur lequel chaque administrateur a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

7.8 Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux administrateurs.

7.9 Si la société n'a qu'un seul administrateur, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, celui-ci peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Art. 8. Conflit d'intérêts.

8.1 Tout administrateur doit, conformément à l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et au présent Article 8, faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.

8.2 L'administrateur fait connaître aux autres administrateurs ainsi qu'aux actionnaires de la société et demande la consignation de cette divulgation au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société.

8.3 Un administrateur n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts au sens de l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une filiale qui est partie à une opération avec la société. 8.4 Aucun conflit d'intérêts ne dispense l'administrateur concerné de son fonction ni n'exonère l'administrateur de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par l'administrateur avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve.

Art. 9. Représentation.

9.1 Le conseil d'administration (ou, pour éviter tout malentendu, l'administrateur unique si la société n'a qu'un seul administrateur sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

9.2 Par ailleurs, le président du conseil d'administration agissant conjointement avec un (autre) administrateur résident luxembourgeois représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Art. 10. Pouvoir de délégation du conseil.

10.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

10.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

10.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 11. Pouvoir de réserve des actionnaires et questions réservées.

11.1 Les actionnaires peuvent, par voie de résolution ordinaire, enjoindre au conseil d'administration d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

11.2 Aucune résolution ne dispense les administrateurs de leurs fonctions ni n'exonère les administrateurs de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les administrateurs avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

11.3 Les ventes, échanges ou autres aliénations de la totalité ou la quasi-totalité des biens de la société, qui n'interviennent pas dans le cours de sa liquidation, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale mais le défaut de cette approbation ne rendant pas nulles ces ventes, échanges ou aliénations. L'assemblée générale peut autoriser la vente, l'échange ou l'aliénation et en fixer les conditions et modalités, ou autoriser le conseil d'administration à le faire.

Partie 5. Prise de décision par les actionnaires.

Art. 12. Assemblées générales.

12.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation. L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à dix heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tient le jour ouvrable suivant.

12.2 Le conseil d'administration doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale.

12.3 Sauf dispositions légales contraires, une assemblée générale doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les actionnaires y consentent.

12.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

- (a) tous les actionnaires et tous les administrateurs;
- (b) tous les obligataires ainsi que tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs actions est attribué; et
- (c) tous les commissaires aux comptes, tous les réviseurs d'entreprises (agrés) ou le cabinet de révision (agrée), selon le cas.

12.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

- (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des actionnaires participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.

12.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les propres actions de la société et les actions dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

12.7 Les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les actionnaires qui participent ainsi. Si un ou plusieurs actionnaires participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les actionnaires participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

12.8 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, chaque résolution soumise à un vote sera prise à la majorité des votes exprimés. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

12.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présenté et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

12.10 Lorsque le conseil d'administration le permet, les actionnaires peuvent voter par correspondance au moyen d'un formulaire approuvé et mis à disposition par la société et tout actionnaire qui vote ainsi est réputé présent pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence.

12.11 Les obligataires ont le droit d'assister à l'assemblée générale, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, et d'y prendre la parole, mais avec vote consultatif seulement.

Art. 13. Résolutions en assemblées générales.

13.1 Un ou plusieurs actionnaires détenant dix pour cent (10%) au moins des droits de vote attachés aux actions de la société ont le droit de demander au conseil d'administration de convoquer une assemblée générale et de soumettre une proposition de résolution aux actionnaires.

13.2 Toute résolution sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer (et figurant dans la convocation) peut être modifiée par voie de résolution spéciale lors de cette assemblée.

13.3 Une résolution ordinaire sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter à l'assemblée générale qui doit se prononcer sur cette résolution, au moins quarante-huit heures avant que l'assemblée ait lieu (ou dans un intervalle plus court que le président de l'assemblée peut permettre); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification matérielle de la portée de la résolution.

13.4 Une résolution spéciale sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de l'assemblée propose la modification lors de l'assemblée générale qui doit se prononcer sur cette résolution; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou une autre erreur non substantielle dans la résolution.

13.5 Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 6. Comptabilité et finances.

Art. 14. Comptabilité.

14.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

14.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable n'excédant pas six ans et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

Art. 15. Comptes de primes, réserve légale.

15.1 Lorsque la société émet des actions en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.

15.2 Lorsque la société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un actionnaire ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses actions, elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu.

15.3 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 16. Dividendes et autres distributions.

16.1 Sous réserve de l'Article 15.3, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale mais un dividende ne doit pas être déclaré sauf si le conseil d'administration a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne peut pas dépasser le montant recommandé.

16.2 Sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date de l'état comptable.

16.3 Chaque action confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société.

Partie 7. Modifications de structure.

Art. 17. Modification des statuts.

17.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 17, les présents statuts pourront être modifiés par résolution spéciale à une assemblée générale. Le quorum à une telle assemblée est atteint lorsque des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par la loi, et la modification sera alors adoptée par résolution spéciale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée.

17.2 Les statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social et/ou le capital autorisé, si celui-ci est prévu;
- (d) de prévoir un capital autorisé et/ou de créer de nouvelles catégories d'actions;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des actions, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des actions d'une catégorie en actions des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des actions; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

17.3 Aucun actionnaire ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.

17.4 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des actionnaires et des obligataires. Les modifications touchant à l'objet ou à la forme juridique de la société doivent être approuvées par les obligataires, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 18. Différentes manières dont finit la société.

18.1 Sauf dispositions légales prévoyant une résolution de dissoudre la société qui est adoptée par une majorité des actionnaires plus faible, la société peut être dissoute par une résolution spéciale.

18.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Enfin, le comparant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, le cas échéant, a déclaré:

1. Trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 31000, sont émises au pair et souscrites par le comparant et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société. Le paiement a été permis en n'importe quelle devise et le montant de trente et un mille euros (31.000,00 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

3. Le siège social de la société est établi au 20, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

4. Les personnes suivantes sont les premiers administrateurs de la société, pour un mandat expirant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:

- Jérôme Menière, né le 3 juin 1965 à Paris (France), demeurant au 87, rue de Courcelles, 75017 Paris, France, comme président du conseil d'administration;

- Thierry Hubert Leleu, né le 11 décembre 1967 à Versailles (France), demeurant au 21 Hillbury Road, Londres SW17 8JT, Royaume-Uni; et

- Diane Antoinette Segalen, née le 2 mars 1966 à New York (New York, Etats-Unis d'Amérique), demeurant au bâtiment Hat Factory H3, 18 Hollen Street, Londres W1F 8BG, Royaume-Uni.

5. Le premier commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises agréé de la société sera nommé au cours du premier exercice social de la société.

Constatation

En conformité avec l'article 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, moi, notaire soussigné, je constate lorsque c'est opportun l'accomplissement des conditions des articles 26, paragraphe (1), 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de cette loi.

Le montant approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à mille cinq cents euros (1.500,00 EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Schuurman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015020927/332.

(150024294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

SO.DE.CO. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 42.347.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 26 janvier 2015 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société SO.DE.CO.LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1 Place Dargent, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42 347.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015021402/13.

(150024196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

EFS India S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 98.615.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, there appeared: EFS India Holdings LLC, a limited liability company according to the laws of the State of Delaware, having its registered offices at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, the United States of America, registered with the Companies' Registry of Delaware under no. 3051088 (the "Sole Shareholder"), duly represented herein by Ms Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, professionally residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialed and signed in writing by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record that:

(i) it holds all of the seventy (70) ordinary registered shares of a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each in the issued and paid up share capital of EFS India S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under the number B 98.615 (the "Company"),

(ii) the Company was incorporated pursuant to a notarial deed of Me Léon Thomas on January 16, 2004, published in the Official Gazette of Luxembourg (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) of February 26, 2004 no. 231 and its articles of association were last amended by deed of May 14, 2004, published in the Official Gazette of Luxembourg of July 20, 2004, no. 741;

(iii) the Company's share capital is set at seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) represented by seventy (70) ordinary registered shares of a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up;

(iv) the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from the date of this notarial deed;

(v) the Sole Shareholder hereby assumes the role of liquidator of the Company;

(vi) the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled in full or fully provided for as per the interim balance sheet of the Company as per November _ November 25, 2014, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

(vii) as a consequence, the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(viii) the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and is perfectly familiar with the financial situation of the Company;

(ix) the Sole Shareholder grants full discharge to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

(x) the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered offices of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding text.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, a comparu: EFS India Holdings LLC, une société à responsabilité limitée selon les lois de l'État de Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, les États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès le Registre des Sociétés de Delaware sous le numéro 3051088 (ci-après: l'«Associé Unique»), ici dûment représenté par M^{me} Soia AFONSO DA CHAO CONDE, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

(i) la comparante détient toutes les soixante-dix (70) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune dans le capital social de EFS India S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.615 (la «Société»);

(ii) la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du Me Léon Thomas en 16 janvier 2004, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C du 26 février 2004 no. 231, dont les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du 14 mai 2004, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, du 20 juillet 2004, no. 741;

(iii) Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) représenté par soixante-dix (70) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iv) par la présente, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

(v) par la présente, l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

(vi) l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné selon le bilan intérimaire de la Société en date du 25 novembre 2014, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- (vii) partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- (viii) l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- (ix) l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- (x) les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015020990/96.

(150024349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Dewey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.332.

In the year two thousand and fifteen,

on the twenty-second day of the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting (the "General Meeting") of the shareholders of the company "DEWEY S.A." (the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated formerly under the legal form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") by a notarial deed enacted by the undersigned notary, dated 05 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 349 on 17 February 2009.

The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary dated 25 March 2009, published in the Mémorial, number 834 of 18 April 2009.

The General Meeting is opened at 10.00 a.m. and is presided by Mrs Annick AMOA, employee, with professional address in Luxembourg, in the Chair.

The Chairman and appoints as secretary of the General Meeting Mrs Candice DE BONI, employee, with professional address in Luxembourg.

The General Meeting elects as scrutineer Mr Dimitri PEIGNOIS, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation with immediate effect.
- 2) Appointment of "MERLIS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.320, as sole liquidator of the Company.
- 3) Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.
- 4) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, their proxies and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. The present General Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on 12 January 2015 to the registered shareholders and published in the Mémorial, on 23 December 2014 under number 3966 and on 07 January 2015 under number 37, as well as in the newspapers "Letzebuenger Journal" and "Tageblatt" on 23 December 2014 and on 07 January 2015.

The justifying publications are deposited with the board of the General Meeting.

IV. As it appears from the attendance list, from a total of thirty-one thousand four hundred and ninety-nine (31'499) shares in circulation, representing the whole corporate capital, fourteen thousand seven hundred and eight (14'708) shares are represented at the present General Meeting.

V. A first General Meeting with the same agenda, held on 22 December 2014 could not validly deliberate on the items of the prementioned agenda due to a lack of the necessary quorum of 50% of the issued share capital required by law.

In compliance with Article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the present Meeting may therefore validly decide on all the items of the agenda whatever the proportion of the represented capital may be.

After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the General Meeting, the chairman submitted to the vote of the members of the General Meeting the following resolutions, which were all taken by votes in favour:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as sole liquidator "MERLIS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.320 (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business before the General Meeting, and nobody else wished to speak, the Chairman closed the General Meeting at 10.15 a.m..

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the Meeting, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, signed together with Us the notary the present deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille quinze,

le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «DEWEY S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 412F, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 05 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 349 du 17 février 2009.

Les Statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 25 mars 2009, publié au Mémorial, numéro 834 du 18 avril 2009.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Annick AMOA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Candice DE BONI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Dimitri PEIGNOIS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente Assemblée Générale a pour

Ordre du jour:

1) Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

2) Nomination de «MERLIS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320, aux fonctions de seul liquidateur;

3) Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;

4) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, leurs mandataires et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. La présente Assemblée Générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettre recommandée le 12 janvier 2015 aux actionnaires nominatifs et insérés dans le Mémorial, le 23 décembre 2014, sous le numéro 3966 et le 07 janvier 2015, sous le numéro 37 ainsi que dans les journaux «Letzebuenger Journal» et «Tageblatt» en date du 23 décembre 2014 et en date du 07 janvier 2015.

Les justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'Assemblée Générale.

IV. Il résulte de la liste de présence, que sur un total de trente et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (31'499) actions en circulation, représentant l'intégralité du capital social, quatorze mille sept cent huit (14'708) actions sont représentées à la présente Assemblée Générale.

V. Une première Assemblée Générale ayant le même ordre du jour, tenue en date du 22 décembre 2014, n'a pu délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, pour défaut de quorum de présence nécessaire requis par la loi.

En conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Ces faits ayant été exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, le président met aux voix des membres de l'Assemblée Générale les résolutions suivantes qui furent toutes prises par des votes favorables:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme seul liquidateur «MERLIS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 10.15 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. AMOA, C. DE BONI, D. PEIGNOIS, J.J. WAGER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1976. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015020956/156.

(150024559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Eurofin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.928.

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de janvier;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "EUROFIN INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100928, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 732 du 15 juillet 2004,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date 28 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2208 du 20 août 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Stéphanie RAGNI, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Danielle BUCHE, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2. Modification de l'article 13 des statuts;

3. Acceptation des démissions de Messieurs Antoine MEYNIAL et Michael DANDOIS de leur fonction d'administrateur, avec décharge;

4. Nomination de Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, et de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 février 1978, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, comme nouveaux administrateurs et détermination de la durée de leur mandat;

5. Acceptation de la démission de la société "CHESTER & JONES S.à r.l." de sa fonction de commissaire aux comptes, avec décharge;

6. Nomination de la société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg "Tonus & Cunha Associés S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139158, comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, et de modifier subséquemment le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Le siège social est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.”

Deuxième résolution

L'Assemblée décide également de modifier l'article 13 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient le 3^{ème} mercredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.”

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter les démissions de Messieurs Antoine MEYNIAL et Michael DANDOIS de leur fonction d'administrateur et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

- de nommer, en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, et Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 février 1978, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, comme nouveaux administrateurs, leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020;

- d'accepter la démission de la société “CHESTER & JONES S.à r.l.” de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date des présentes;

- de nommer la société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg “Tonus & Cunha Associés S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139158, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. RAGNI, D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 janvier 2015. 2LAC/2015/2107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015021008/92.

(150024358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Odin LuxCo 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.246.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth January.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion IV European 25 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189080,

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on January 23, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "ODIN LuxCo 3 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;

- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;

- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, borrow in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it. The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to any manager(s) or other officer(s).

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any person(s) to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Orion IV European 25 S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;

d) Mr Anthony Halligan, born on 17 March 1962 in Christchurch, New-Zealand, with private address at 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GBSW20 0QB London, United Kingdom; and

e) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, The Netherlands.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Orion IV European 25 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189080,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 janvier 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Sièges, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «ODIN LuxCo 3 S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;
- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;
- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;
- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;
- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à tout gérant(s) et fondé(s) de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent être signés par deux gérants, ou par la/les personne(s) à qui un pouvoir de signature aura été délégué par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle / Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Orion IV European 25 S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille quatre cents euros (EUR 1.400)..

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence privée au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, avec résidence privée au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;
 - c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, avec résidence privée au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;
 - d) Monsieur Anthony Halligan, né le 17 mars 1962 à Christchurch, Nouvelle Zélande, avec résidence privée au 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 0QB Londres, Royaume-Uni; et
 - e) Monsieur Ronald W. de Koning, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays-Bas, avec résidence privée au Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 janvier 2015. GAC/2015/909. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015019883/421.

(150023993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Tech Age, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015021433/10.

(150024322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Kayl Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.601.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of the month of January,
Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Koala (Cayman) Ltd, a limited liability company under Cayman law with registered office at Intertrust Corporate Services, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands and registered with the General Registry of Cayman Islands under number 00290758 (the "Sole Shareholder"), being the Sole Shareholder and holding all the 1,250,000 shares (parts sociales) in issue in Kayl Parent S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 190.601, incorporated on 26 September 2014 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3256 of 5 November 2014, represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 January 2015. The proxy shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities together with the present deed.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder represented is the sole holder of all of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company so that decisions can be validly taken on all matters of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is the following:

Agenda

- Recomposition of the share capital by:

* creating ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and determining the rights and obligations thereof by amending of the articles of incorporation as set forth below in the amended and restated articles;

* reclassifying all one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares of the Company with a par value of one pence (£ 0.01) each into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares;

* increasing the issued share capital of the Company to five hundred thousand GBP (£ 500,000) by the issue of forty-eight million seven hundred and fifty thousand (48,750,000) shares of ten (10) different classes (being three million seven hundred and fifty thousand (3,750,000) shares in class A, and five million (5,000,000) shares per classes B to J) of a nominal value of one pence (£ 0.01) each (the "New Shares") for a total subscription price of three million two hundred and three thousand six hundred forty-four GBP and eight pence (£ 3,203,644.08); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder; payment of the subscription price by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash; allocation of the nominal value of the New Shares so issued to the share capital and the balance to the freely distributable share premium;

* amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to provide for the classes of shares, the rights and obligations thereof in consequence, and such other amendments as set forth in the amended and restated articles of incorporation (substantially in the form attached to the proxy);

Thereafter the following sole resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to recompose the share capital as set forth below.

It is resolved to create ten (10) different classes of shares namely class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I and class J with such rights as set forth below.

It is resolved to reclassify the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares of the Company with a par value of one pence (£ 0.01) each into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares.

It is then resolved to increase the issued share capital of the Company to five hundred thousand GBP (£ 500,000) by the issue of forty-eight million seven hundred and fifty thousand (48,750,000) New Shares of ten (10) different classes (being three million seven hundred and fifty thousand (3,750,000) shares of class A and five million (5,000,000) shares per classes B to J) of a nominal value of one pence (£ 0.01) each, for a total subscription price of three million two hundred and three thousand six hundred forty-four GBP and eight pence (£ 3,203,644.08)

Thereupon the Sole Shareholder represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, prenamed, subscribed (and fully paid in cash) the New Shares.

Evidence of the payment of the subscription price to the Company was shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital and the balance to the freely distributable share premium.

It is finally resolved to amend and restate the articles of association of the Company in order to provide for the above resolutions and the classes of shares, the rights and obligations thereof as well as such other amendments as set forth in the amended and restated articles to read as follows:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES

Art. 1. Denomination.

Art. 2. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Kayl Parent S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participation in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds under any form, acquire loans including at a discount, originate loans, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 6. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at five hundred thousand Pounds (£ 500,000) divided into a total of fifty million (50,000,000) shares of different classes as follows:

- five million (5,000,000) Class A shares,
- five million (5,000,000) Class B shares,
- five million (5,000,000) Class C shares,
- five million (5,000,000) Class D shares,
- five million (5,000,000) Class E shares,
- five million (5,000,000) Class F shares,
- five million (5,000,000) Class G shares,
- five million (5,000,000) Class H shares,
- five million (5,000,000) Class I shares, and
- five million (5,000,000) Class J shares;

each share having a par value of one pence (£0.01) each and the rights and obligations as set forth in the present articles of association.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a Class (in the order provided for above), shares in such Class give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager, or as the case may be by the board of managers, and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Any share premium, capital contribution or other available reserve of the Company shall be freely distributable.

Art. 7. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 8. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who may but do not need to be shareholders.

They are appointed and removed from office by decision of the general meeting of shareholders passed at the simple majority of all shares in issue. The general meeting determines their powers and the term of their mandate. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Each manager may waive the convening notice as to himself.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the joint signature of any two (2) managers, (which in case class A and class B managers have been appointed include one class A manager and one class B manager) or as may be resolved at the relevant meeting (or written resolution) of the board of managers or any subsequent meeting or resolution.

The Company will in all circumstances be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers (including by way of representation), provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound in all circumstances by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers by any two managers or in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by one class A manager and one class B manager (including by way of representation) acting jointly.

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law or as otherwise provided for herein, in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law or the present articles for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2014.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders of the Company in accordance with the provisions hereof. Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter.

The available share premium account as well as any capital contribution or other available reserve account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of such account to the legal reserve account.

Any Distributed Amount shall be allocated by the general meeting of shareholders in accordance with the rights of the different Classes, as set forth below:

- the holder(s) of the Class A shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the par value of the Class A shares;
- the holder(s) of the Class B shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the par value of the Class B shares;
- the holder(s) of the Class C shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the par value of the Class C shares;
- the holder(s) of the Class D shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the par value of the Class D shares;
- the holder(s) of the Class E shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the par value of the Class E shares;
- the holder(s) of the Class F shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the par value of the Class F shares;
- the holder(s) of the Class G shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the par value of the Class G shares;
- the holder(s) of the Class H shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the par value of the Class H shares;
- the holder(s) of the Class I shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the par value of the Class I shares;
- the holder(s) of the Class J shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the par value of the Class J shares;
- the balance of the Distributed Amount shall be allocated to the last Class in issue in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

On a liquidation of the Company, any Surplus shall be allocated to the shareholders in accordance with the provisions of Article 13 (mutatis mutandis)

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums (to be) placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) - (L + LR) Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) (to be) cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.
Cancellation Value Per Share	Means the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class(es) to be repurchased and cancelled.
Class	Means a class of shares of the Company.
Distributed Amount	Means the amount determined by the general meeting of shareholders for a dividend or distribution on the shares or certain Classes thereof.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es).
Interim Accounts Surplus	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to its shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met or duly provisioned for.
Total Cancellation Amount	Means the amount determined pursuant to Article 5.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Thereupon, all items having been resolved on, the present decision of the Sole Shareholder was taken.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 5,200.-.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Koala (Cayman) Ltd, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par le droit des Îles Caïmans dont le siège social est situé à Intertrust Corporate Services, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands et immatriculée auprès du General Registry of Cayman Islands sous le numéro 00290758 (l'“Associé Unique”), étant l'Associé Unique et détenant l'ensemble des 1.250.000 parts sociales en émission dans Kayl Parent S.à r.l. (la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.601, constituée le 26 Septembre 2014 en vertu d'un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3256 du 5 Novembre 2014, représenté by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 Janvier 2015. La procuration restera annexée à ce document pour être enregistrée et déposée aux fins de l'enregistrement avec le présent acte.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter comme suit:

(C) L'Associé Unique représenté est le seul détenteur des un million deux cent cinquante mille parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

(D) Les points sur lesquels des décisions doivent être adoptée sont les suivants:

Ordre du jour

- Recomposition du capital social par:

* la création de dix classes de parts sociales, nommément désignées classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et détermination des droits et obligations de chacune de ces classes en modifiant les statuts comme reflété ci-dessous dans les statuts modifiés et refondus;

* reclassification des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes, chacune d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £), en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A;

* augmentation du capital social émis de la Société à cinq cent mille livres sterling (500.000 £) par l'émission de quarante-huit millions sept cent cinquante mille (48.750.000) parts sociales de dix classes différentes (à savoir trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) parts sociales au sein de la classe A, et cinq millions de parts sociales pour chacune des classes de B à J) d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") pour un prix total de souscription de trois millions deux cent trois mille six cent quarante-quatre livres sterling et huit pennies (3.203.644,08 £); souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique; paiement du prix de souscription par l'Associé Unique au moyen d'un apport en numéraire; affectation de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social et le reste à la prime d'émission librement distribuable;

* modification et refonte des statuts de la Société afin de prévoir les classes de parts sociales, leurs droits et obligations et toute modification telle que reflétée dans les statuts modifiés et refondus (en substance dans la forme jointe à la procuration);

Ensuite, la décision unique suivante a été adoptée:

Décision unique

Il est décidé de recomposer le capital social comme indiqué ci-dessous.

Il est décidé de créer (10) classes de parts sociales différentes nommées classe A, classe B, classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I et classe J avec les droits mentionnés ci-dessous.

Il est décidé de re-classifier les un million deux cent cinquante mille parts sociales existantes de la Société d'une valeur nominale d'un penny chacune (0,01 £) en un million deux cent cinquante mille parts sociales de classe A.

Il est ensuite décidé d'augmenter le capital social de la Société à cinq cent mille livres sterling (500.000 £) par l'émission de quarante-huit millions sept cent cinquante mille Nouvelles Parts Sociales au sein de dix classes différentes (à savoir trois millions sept cent cinquante mille parts sociales de classe A et cinq millions de parts sociales pour chacune des classes de B à J) pour un prix total de souscription de trois millions deux cent trois mille six cent quarante-quatre livres sterling et huit pennies (3.203.644,08 £).

Ensuite, l'Associé Unique représenté par Me Anna Hermelinski-Ayache, précité, a souscrit (et payé en intégralité en numéraire) les Nouvelles Parts Sociales.

La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Il est décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

Il a été finalement décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus et les classes de parts sociales, leurs droits et obligations ainsi que toutes les autres modifications figurant dans les statuts modifiés et refondus qui se liront comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Kayl Parent S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente,

l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également réaliser toutes les opérations ayant trait directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, de biens et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans toute entreprise immobilière sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou tout type de titre de participation ou de créance.

La Société peut prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, acquérir des prêts, y compris à rabais, créer des prêts, avec des sommes d'argent ou faire crédit à quelque condition que ce soit, y compris sans limitation ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à toute personne ou entité qu'elle juge appropriée, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de ces entités.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en rapport avec ou dans le cadre d'un de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille livres sterling (500.000 £) divisé en cinquante millions (50.000.000) de parts sociales de différentes classes comme suit:

- cinq millions (5.000.000) de parts sociales de Classe A;
- cinq millions (5.000.000) de parts sociales de Classe B;
- cinq millions (5.000.000) de parts sociales de Classe C;
- cinq millions (5.000.000) de parts sociales de Classe D;
- cinq millions (5.000.000) de parts sociales de Classe E;
- cinq millions (5.000.000) de parts sociales de Classe F;
- cinq millions (5.000.000) de parts sociales de Classe G;
- cinq millions (5.000.000) de parts sociales de Classe H;
- cinq millions (5.000.000) de parts sociales de Classe I; et
- cinq millions (5.000.000) de parts sociales de Classe J;

chacune d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) avec les droits et obligations prévus dans les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Le capital social de la société peut être réduit par l'annulation de parts sociales en ce compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales en émission dans cette ou ces Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes, de telles annulations et rachats de Classe devront se faire dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital par le rachat et l'annulation d'une Classe (dans l'ordre prévu ci-dessus), les parts sociales d'une telle Classe donneront droit à leurs détenteurs au prorata de leur détention dans cette Classe au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe en question détenue par ces derniers et qui est annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en émission dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A sera le Montant Disponible d'une Classe donnée au moment de l'annulation de la Classe considérée sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Classe considérée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.

Toute prime d'émission, tout apport en capital ou autre réserve disponible de la Société sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui peuvent mais ne doivent pas être associés.

Ils sont nommés et révoqués par décision de l'assemblée générale des associés adoptée à la majorité simple de la totalité des parts sociales émises. L'assemblée générale détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et ce, à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Chaque gérant peut renoncer à l'avis de convocation pour lui-même.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail PDF ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi ou un extrait de ceux-ci pourra être émis sous la signature conjointe de deux (2) gérants, (qui, dans le cas où des gérants de classe A et de classe B ont été nommés, comprennent un gérant de

classe A et un gérant de classe B) ou tel que décidé à la réunion (ou la résolution écrite) concernée du conseil de gérance ou lors de toute réunion ou résolution subséquente.

La Société sera dans tous les cas, engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants (y compris par voie de représentation), à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société soit valablement engagée, dans tous les cas, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance par deux gérants ou, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation) agissant conjointement.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales et toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affecte aucun autre droit dont un gérant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants ou représentants, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales ou autrement tel que prévu dans les présents statuts, par écrit (dans la mesure la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par courrier recommandé aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi ou les présents statuts concernant les décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment sans convocation préalable.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, au terme de l'exercice comptable, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés de la Société conformément aux stipulations des présentes. Toutes distributions réalisées en vertu de ce qui précède peuvent seulement être réalisées conformément aux stipulations figurant ci-après.

La prime d'émission disponible ainsi que tout apport au capital ou autre compte de réserve disponible peuvent être distribués aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux stipulations qui suivent.

L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant de ce compte à la réserve légale.

Tout Montant Distribué sera réparti par l'assemblée générale des associés conformément aux droits des différentes Classes, comme stipulé ci-dessous:

- le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe A auront droit à un dividende égal à 0,10% de la valeur nominale des parts sociales de Classe A;
- le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe B auront droit à un dividende égal à 0,15% de la valeur nominale des parts sociales de Classe B;
- le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe C auront droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des parts sociales de Classe C;
- le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe D auront droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des parts sociales de Classe D;
- le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe E auront droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des parts sociales de Classe E;
- le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe F auront droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des parts sociales de Classe F;
- le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe G auront droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des parts sociales de Classe G;
- le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe H auront droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des parts sociales de Classe H;
- le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe I auront droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des parts sociales de Classe I;
- le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe J auront droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des parts sociales de Classe J;
- le solde du Montant Distribué sera alloué à la dernière Classe en émission dans l'ordre alphabétique inversé (commençant à partir de la Classe J).

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas être associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui préciseront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

En cas de liquidation de la Société, tout Boni sera alloué aux associés conformément aux stipulations de l'article 13 (mutatis mutandis)

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la (les) Classe(s) devant être annulée(s), mais

réduit de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme (devant être) placée en réserve(s) non-distribuable(s) en vertu des exigences légales ou statutaires, tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la (les) Classe(s) (devant être) annulée(s)

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme devant être placée en réserve(s) non-distribuable(s) en vertu des exigences légales ou statutaires.

Valeur d'Annulation Par Part Sociale	Signifie la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales émises dans la/les Classe(s) devant être rachetée (s) et annulée(s).
Classe	Signifie une classe de parts sociales de la Société.
Montant Distribué	Signifie le montant fixé par l'assemblée générale des associés pour un dividende ou une distribution sur les parts sociales ou certaines Classes de celles-ci.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date n'intervenant pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la/des Classe(s) concernée(s).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Boni	Signifie le montant devant être distribué par la Société en tant que boni de liquidation aux associés une fois que toutes les créances, dettes, charges et dépenses de liquidation ont été payées ou dûment mises en provision.
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant fixé en vertu de l'article 5.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En foi de quoi, tous les points ayant fait l'objet d'une décision, la présente décision de l'Associé Unique a été adoptée..

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la résolution ci-dessous, sont estimés à approximativement EUR 5.200,-.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau, à la date indiquée en tête du présent document.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Après lecture du document à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, ayant une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 janvier 2015. Relation: LAC1/2015/2773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015019757/673.

(150023791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Petrus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 94.257.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021330/9.

(150024405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Satisfaction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 38.168.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021390/9.

(150024127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

**Lux-made.com S.A., Société Anonyme,
(anc. Trend Trust S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.644.

L'an deux mil quinze, le treize janvier.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TREND TRUST S.A.", avec siège à L-1930 Luxembourg, 69 avenue de la Liberté, constituée par acte notarié en date du 15 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1978 du 27 août 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1650 du 26 juin 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Audrey LENERT-PORZI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adnan CHARAF, employé privé, demeurant professionnellement à Paris.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Changement de dénomination sociale de la Société de «TREND TRUST S.A.» en «Lux-made.com S.A.»;
2. Changement subséquent de l'article 1 des statuts;
2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société de «TREND TRUST S.A.» en «Lux-made.com S.A.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de "Lux-made.com S.A.".

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ neuf cent trente-cinq euros (935,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux actionnaires présents et aux mandataires des actionnaires représentés, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: I. LAFOND, A. LENERT-PORZI, A. CHARAF, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1417. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015019311/60.

(150022824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Multipatent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 83.482.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 4 février 2015

En application de la loi du 28 juillet 2014, le conseil d'administration décide de nommer pour une durée indéterminée avec effet au 4 février 2015, Maître Arsène KRONSHAGEN, Avocat à la Cour, 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, en tant que dépositaire des actions au porteur émises par la Société.

Certifié sincère et conforme

Pour MULTIPATENT S.A.

Référence de publication: 2015021256/13.

(150024606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Security Vip Bodyguard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 192.554.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration tenue en date du 3 février 2015 que:

Monsieur Naser AHMETXHEKAJ a démissionné de sa fonction de délégué à la gestion journalière.

Monsieur Franky OLSEM, agent de sécurité, né le 14 janvier 1982 à Luxembourg et domicilié au 23, rue de Mierscherstroos, L-8396 Septfontaines a été nommé à la fonction de délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015021374/14.

(150024387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.
